



Comment m'y prendre?qui doit je contacter?

Par **julienrussel_old**, le **06/06/2007** à **08:23**

je suis actuellement en concubinage avec ch ,nous avons un bébé de 11mois ;
cela fait bientôt 3 ans que nous sommes ensemble et c 'est insupportable :jalousie envers
mon premier fils de 10ans , envers moi , chantages , manipulation , violence verbale ect ect....
ma concubine me parle unjour de :
m'en faire baver , que si je pars il y aura abandon de foyer , quelle va porter plainte ,arreter de
travailler pour que subviennne a ses besoins ect....
et un autre jour de tout laissez tomber , d'abandonner son bb , de declarer cette abandon ,
qu'on fasse d'elle une mere indigne et que je me demerde ;se n'est plus possible .
moi je ne veus pas abandonner mon bb je veus m'en occuper ,mais je tiens a se que sa mere
assume egalement , equitablement ; qui doit je contacter , a qui ecrire ? sous quel forme?

merçi julian

Par **Christelle_old**, le **06/06/2007** à **13:02**

Bonjour,

Votre cas relève du juge aux affaires familiales. Vous avez tout à fait le droit de quitter le
concubinage, mais pour que les choses soient réglées entre vous vous pouvez demander au
jaf de statuer sur les modalités d'exercice de l'autorité parentales, ainsi que sur le versement
d'une pension. Et vous pouvez même demander à ce que la résidence habituelle de l'enfant
soit fixée chez vous...